

Service Etat Civil  
GB/Ch.M/DB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2024189

### Portant délégation de fonction d'Officier d'Etat Civil

Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** les articles L.2122-18 et 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 4 juillet 2020,

**Considérant** que le Maire et ses adjoints, empêchés, ne pourront remplir le vendredi 10 mai 2024 à 14 et 15 heures, les fonctions d'Officier d'Etat Civil qui leur incombent,

#### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Philippe GRANDVEAUD, Conseiller Municipal, est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil le vendredi 10 mai 2024 à 14 et 15 heures.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, et dont l'ampliation sera remise à l'intéressé, au Procureur et au Préfet.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, sis 5, rue Racine - 83000 TOULON - dans les 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

La présente autorisation pourra également, le cas échéant faire, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Ce recours aura pour effet de prolonger le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la décision expresse de rejet soit au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Fait au Lavandou, le 6 mai 2024

LE MAIRE

Gil BERNARDI

